

---

## NOTE

### MDPI CONTRAT IOAP GOLD OPEN ACCESS

---

#### I/ CONTENU DU CONTRAT

Le contrat Gold Open Access du programme Institutional Open Access Program ([IOAP](#)) a été signé fin décembre 2020 entre le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (CSAL) et MDPI. Il permet aux auteur.e.s affilié.e.s aux institutions concernées par l'accord de bénéficier de 20% de réduction des frais de publications (APC) dans toutes les revues disponibles sur la plateforme MDPI

##### 1. Durée du contrat

Le contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2021 et court jusqu'au 31 décembre 2021. Il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

##### 2. Auteur éligible

Pour tout manuscrit dont au moins un.e auteur.e est affilié.e à une haute école suisse partie prenante de l'accord, MDPI accorde une **réduction de 20% sur les APC**. Une seule remise par le biais du programme IOAP est autorisée par article, et la remise ne peut pas être combinée avec d'autres remises disponibles.

Les auteur.e.s affilié.e.s doivent renseigner leur adresse email institutionnelle pour être identifié.e.s en tant que bénéficiaires de l'accord. Dans le cas d'un article publié par plusieurs auteur.e.s, c'est le « corresponding author » de l'équipe qui doit être affilié.e à une institution suisse partie prenante de l'accord pour pouvoir en bénéficier. Les auteur.e.s affilié.e.s bénéficient également d'une réduction de 10% sur les frais associés à la publication de livres en libre accès avec MDPI (à savoir les BPC).

##### 3. Titres inclus et exclus

Les auteur.e.s éligibles ont le droit de publier à un prix réduit de 20% dans n'importe quelle revue de la liste disponible sur la plateforme MDPI à cette adresse : <https://www.mdpi.com/about/journals>

#### II/ PROCÉDURE

Pour soumettre un article, l'auteur.e doit premièrement s'inscrire à la plateforme de soumission fois inscrit.e, l'auteur.e peut accéder au formulaire de soumission. s et l'administration des APC.

Une Les auteur.e.s des institutions participantes sélectionneront l'affiliation au programme IOAP lors de la soumission de leur article, et MDPI détectera automatiquement cette affiliation via le domaine de messagerie des auteur.e.s afin de garantir leur identification : il est donc essentiel que les auteur.e.s indiquent leur affiliation à la HES-SO via leur adresse email institutionnelle. La remise sera confirmée par MDPI lors de la soumission et l'institution se réserve le droit de désapprouver une soumission à tout moment avant le paiement de la facture.

L'auteur.e qui soumet la demande est responsable de la publication durant le processus de soumission et d'évaluation par les pairs : il ou elle doit s'assurer que les co-auteur.e.s ont été inclus.e.s dans la liste et qu'ils ou elles ont lu et approuvé la version soumise de l'article (voir [instructions relatives à la paternité](#)). Les co-auteurs ont la possibilité de consulter les détails du

processus dans le système SuSy, s'ils se connectent en utilisant l'adresse e-mail fournie lors de la soumission.

Les auteurs qui publient avec MDPI conservent les droits d'auteur et MDPI accorde une licence pour ces articles en vertu de la licence Creative Commons Attribution [CC-BY](#), version actuelle 4.0, automatiquement mise à jour par l'organisation Creative Commons.

Les instructions détaillées destinées aux auteur-e-s figurent sur la page MDPI [Instructions for Authors](#).

### III/ LIENS UTILES

- [Texte de l'accord sur le site du Consortium](#)
- [Revue concernées](#)
- Ressources pour les auteur.e.s
  - [Instructions et checklist destinées aux auteur.e.s](#)
  - [Politique de confidentialité de MDPI](#)
  - [Ethique MDPI de la recherche et de la publication](#)